



REVUE DE PRESSE
SUD-OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 12 JANVIER 2016

Crues, vents violents et des flocons vendredi

MÉTÉO Le temps, hier, fut exécrable. Attention, le mercure va baisser en fin de semaine



Cognac, où la crue de la Charente est jugée « modérée et de saison ». Tous les cours d'eau sont en vigilance jaune. PHOTO P. M.

Le temps fut exécrable, hier, en Charente. Le département était placé en vigilance jaune « inondation, orages et vent violent ». Les averses orageuses furent accompagnées de grêle et de grésil. Les rafales pouvaient atteindre 100 km/h à 110 km/h. Une pointe à 133 km/h a même été enregistrée à Tusson, près de Ruffec, selon des données de Météo France relayées par Keraunos, l'observatoire français des tornades et des orages violents.

Le vent a fait quelques dégâts. Les pompiers ont dû intervenir une vingtaine de fois sur le département pour dégager des branches et des fils électriques arrachés. Huit accidents sans gravité ont éga-

lement eu lieu à cause des intempéries.

Dans le même temps, le fleuve Charente et tous les cours d'eau sont en vigilance jaune pour des crues jugées « modérées et de saison ». « Ces crues seront renforcées par les précipitations », note le site gouvernemental Vigiecrue, qui évoque des cumuls de 10 à 20 mm d'eau hier et des pluies plus modérées ce mardi.

Météo France Cognac annonce que le vent faiblira ce mardi, promet un temps très maussade jusqu'à jeudi, et prévoit un net rafraîchissement en fin de semaine, avec des gelées et des chutes de neige dans la nuit de jeudi à vendredi.

MESNAC

Des aménagements qui coûtent cher

Les vœux du maire Didier Gois, vendredi dernier, ont mis en exergue le souci constant de réaliser des projets collectifs avec des moyens de plus en plus réduits. Si 2015 a vu la conclusion de plusieurs chantiers, comme la réfection du sol du gymnase, l'année 2016 risque d'être celle des espoirs déçus, mais sait-on jamais ?

Le projet d'assainissement collectif des Fosses, un temps retoqué, va peut-être enfin commencer. Le château d'eau de Pain Perdu, voué en 2014 à la démolition, sera finalement restauré.

L'accessibilité de tous dans les établissements recevant du public sera difficile à réaliser : pour la seule église de Mesnac, il faut s'attendre à une facture de près de 30 000 euros, que le budget modeste d'une petite commune de 433 habitants ne peut supporter.

Aux vœux les plus optimistes du maire, vont se conjuguer la volon-



L'église, avec ses nombreuses marches, est un point noir pour l'accessibilité de tous.

PHOTO PIERRE BARRETEAU

té de réussir et l'engagement de tous les élus pour relever le défi, même si la marge de manœuvre est étroite.

Économies d'énergie en vue



L'église, et notamment la toiture de la sacristie, fait partie des divers travaux programmés. PHOTO COLETTE-CHRISTIANE GUNÉ

Jean-Claude Tessandier et ses conseillers municipaux recevaient les associations, les commerçants artisans, etc. pour la présentation des vœux municipaux. Après un rapide tour d'horizon sur les réalisations de l'année qui vient de s'achever, Jean-Claude Tessandier se voulait très positif pour aborder cette nouvelle année.

Sonder les bâtiments

Ainsi dans un souci d'économie d'énergie, il annonçait la mise en place d'une étude générale des bâtiments communaux dont la salle des fêtes, les locaux du club de foot, vestiaires et club-house. Il fut aussi question de l'église avec la réfection de la toiture sur la sacristie ainsi que le système de chauffage pour le bien-être des paroissiens. L'école ne sera pas oubliée puisque Jean-Claude Tessandier y prévoit une régulation du chauffage ainsi qu'un aménagement de la cour, y compris propreté et élagage de l'arbre.

La fin du lotissement des Groies avec 11 maisons. Petit tour vers la voirie avec la finalisation des aména-

gements de la Trache, la mise en sens unique de la rue Four, la réfection des trottoirs de la rue Jacques-Delamain, la réalisation de la première tranche des travaux du plan d'accessibilité, la continuation de la réfection de la voirie puis, la reprise d'un dossier de 1998 concernant l'aménagement du centre-bourg. Ces aménagements s'étaleront sur plusieurs années, à ce propos, une réunion était programmée hier avec le CAUE (Conseil d'architecture et d'urbanisme). Enfin, la salle des fêtes fera l'objet d'une étude concernant sa réhabilitation.

Jean-Claude Tessandier annonçait ensuite que la commune avait postulé dans le cadre des Nuits romanes auprès de la Région.

Autre information importante, celle de la mise en réseau de la bibliothèque avec celle de Louzac-Saint-André. Parmi les prévisions de manifestations de la mairie, une rencontre sera organisée avec les auteurs régionaux les 23 et 24 janvier et avec les artisans les 5 et 6 juin.

Colette Guné

■ CHÂTEAUBERNARD

Deux randonnées à vélo. L'AS Verreirs cyclotourisme organise deux randonnées à vélo ce dimanche 17 janvier. Départ à 9 heures devant l'usine Verallia. 57 km : les Six Chemins, Gensac-la-Pallue, Segonzac, Le Chillot, Saint-Même-les-Carrières, Bassac, Bourras, Foussignac, Sigogne, Nercillac, Châteaubernard. 67 km : identique jusqu'à Sigogne puis Le Cluzeau, Sainte-Sévère, Bréville, Oriut, Châteaubernard.

« À travers champs ». Le comité des fêtes informe que la billetterie pour le spectacle « A travers champs » proposé par l'humoriste Paulo, prévu le vendredi 19 février au Castel, à 20 h 30, est ouverte. Il convient de contacter Michel au 05 45 32 18 91. Tarif unique de 20 euros.

Le vote FN explose chez les militaires et les policiers

Les intentions de vote en faveur du Front National dépassent les 51% chez les policiers et les militaires, selon une étude menée par le centre de recherche de Sciences Po (Cevipof) qui montre par ailleurs que les fonctionnaires, toutes branches confondues, rejoignent l'ensemble des Français sur ce sujet. Moins de 20% des salariés de la fonction publique ont voté FN à la présidentielle de 2012, mais ils seraient près de 25% se déclarant prêts à le faire aux régionales de décembre. Cette progression signifie-t-elle que le vote FN, jusque-là associé aux classes sociales précaires, perce dans une catégorie

protégée du chômage par son statut ? Cette vision, partiellement juste, doit être pondérée par le fait que c'est la catégorie de fonctionnaires la moins bien formée et rémunérée, la catégorie C, qui penche le plus vers le FN. Luc Rouban, directeur de recherche au CNRS et auteur du rapport du Cevipof, estime dans le quotidien Les Echos que «l'offre du FN» a changé : «Il défend désormais les services publics.» De plus, «le gel du point d'indice et la réduction régulière des effectifs ont créé des tensions fortes à l'égard d'un gouvernement de gauche».

Vote et intentions de vote en faveur du Front national dans la fonction publique

Fonction publique d'Etat



Détail dans la fonction publique de l'Etat



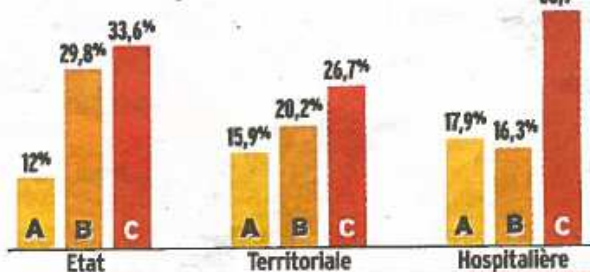
Fonction publique Territoriale



Fonction publique Hospitalière



Intentions de vote moyennes pour les listes du Front national (2015) Par fonctions et catégories



L'enquête électorale française a été réalisée entre le 20 et le 29 novembre 2015 auprès de 23.061 personnes interrogées selon la méthode des quotas.

Source : Centre de recherches politiques de Sciences Po

INFOGRAPHIE CL

L'image



Les vœux tout en sobriété du préfet

Des élus. Des parlementaires. Les directions d'administrations, de la police, de la gendarmerie, les autorités judiciaires. Des responsables économiques, associatifs et religieux, avec, pour la première fois, une invitation pour le représentant de l'église orthodoxe en Charente, venu accompagné de Hervé Gosselin, le nouvel évêque.

Hier, en fin de journée, Salvador Pérez, le préfet de la Charente, a accueilli près de 300 personnalités charentaises dans les grands salons de la Préfecture pour sa traditionnelle cérémonie des vœux. Une cérémonie qui n'a pas été réalisée en commun avec le président du Département, cette année. Mais François Bonneau était invité.

Comme tous les ans, la cérémonie s'est déroulée tout en sobriété, sans discours, Salvador Pérez accueillant lui-même chacun, d'un mot personnalisé.

Photo Phil Messelet

■ Malgré une baisse d'effectifs ces dernières années et des difficultés structurelles, l'industrie se maintient mieux en Charente qu'ailleurs ■ C'est la grande tendance publiée récemment par l'Insee.



Les industries (ici l'une des entreprises de la holding T3M à Sireuil) emploient 22% des salariés charentais. C'est le deuxième secteur d'emplois après les services. Photo archives Phil Meselet

300€ de moins pour les femmes

Aussi bien ici qu'au niveau national, l'industrie reste majoritairement une affaire d'hommes. Un tout petit peu plus d'un quart des 25.000 salariés charentais du secteur sont des femmes. Et en terme d'égalité de traitement, il y a encore du boulot. Ces dames gagnent en moyenne 300 euros nets de moins par mois que leurs homologues masculins (au niveau national, l'écart est de 330€). Les différences les plus significatives se retrouvent chez les cadres: 4.099 euros nets pour les hommes, 3.340 euros pour les femmes. En la matière, la Charente privilégie d'ailleurs nettement plus la gent masculine que la moyenne nationale: les cadres hommes gagnent 50 euros de plus, ce qui porte à 759€ - contre 619 euros au niveau national - l'écart entre les sexes. Inutile, au demeurant, de préciser que sur les 2.614 cadres d'industrie charentais, les femmes ne sont pas beaucoup plus de 500... Des écarts énormes pour Véronique Brouillet, directrice générale de l'union patronale. «Il faut relativiser ces chiffres, tempère-t-elle, depuis trois ou quatre ans, beaucoup d'efforts ont été faits dans ce sens.» Des propos que modère Patrick Gardin, secrétaire général du syndicat FO en Charente: «On est loin du compte, et dans les industries qu'on connaît, les femmes, il faut les chercher, surtout chez les cadres...» Celles qui ont des responsabilités? «Elles ne sont pas au plus haut de l'échelle, voilà l'explication des écarts de salaires avec les hommes!»

L'industrie garde le cap

Benoît CAURETTE
b.caurette@charentelibre.fr

Une photographie d'il y a trois ou quatre ans, selon les données collectées. Mais une bonne image de ce qu'est l'industrie en Charente. L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee) vient de publier un atlas qui reflète les grandes tendances du secteur dans le département. Une filière qui emploie plus de 20.000 personnes, soit environ deux salariés charentais sur dix, et a encore nombre d'atouts à faire valoir.

Un employé sur cinq dans le bois, papier...

Avec près de 5.000 salariés, soit environ un employé industriel sur cinq, les secteurs du bois, du

papier et de l'imprimerie demeurent les premiers employeurs industriels du département. Près d'un salarié de l'industrie sur cinq y travaille. Quoique mises à rude épreuve ces dernières décennies, ces filières dégagent encore en 2012 la bagatelle de 282 millions d'euros en valeur. Avec des effectifs entre 100 et 400 salariés, des maisons comme Packetis à Chazelles, L'Isle-d'Espagnac, et Soyaux, DS Smith Packaging à Châteaubernard, Alstom à Saint-Séverin (carton), Hamelin à Nersac (papier), Litho-Bru à Merpins (imprimerie), les tonneries Taransaud à Merpins et Segonzac, Vicard à Cognac... ou encore le fabricant de contreplaqués Joubert à Auge-Saint-Médard (bois) demeurent des acteurs de poids dans le département. Les perspectives offertes

dans ces secteurs ont poussé le mois dernier des entrepreneurs connus sur la place à investir personnellement pour sauver la papeterie Alamigeon à Magnac.

L'agroalimentaire reste en vedette

Tirée par la locomotive du cognac, l'industrie agroalimentaire occupe plus de 15% des salariés de l'industrie charentaise. Elle crée le plus de richesses (781 millions d'euros, 34% des valeurs dégagées), entraînant avec elle des industries «de maintenance, d'em-bouteillage, d'équipement agricole» énumère Patrice Le Reun, président de l'union des industries et des métiers de la métallurgie en Charente. En 2014, le secteur a toutefois été affecté par la baisse des exportations vers l'Asie sachant que le commerce extérieur du département a régressé cette année-là, tous secteurs confondus, de 7% en valeur. Avec 2,6 milliards d'euros, les exportations globales ont chuté de 11%.

L'image, secteur (toujours) d'avenir

On ne se lasse pas de l'écrire: les industries de l'image constituent toujours un créneau d'avenir. L'Insee salue «le pôle image Magelis, qui est aujourd'hui le second pôle de production d'images en France, derrière Rhône-Alpes». 80 entreprises de l'image, dont 20 studios d'animation et trois studios son, ainsi que huit écoles de l'image constituent le fer de lance du secteur de pointe. Deux emplois

Chiffre 23.537

personnes travaillaient en 2012 dans l'industrie en Charente. Le secteur a toutefois perdu environ 4.000 salariés en dix ans. Une partie d'entre eux ont été recrutés dans des entreprises externes de services qui continuent d'œuvrer pour l'industrie.

sur trois dans le domaine de l'image relèvent encore de l'industrie de l'imprimerie.

Des salariés mieux payés que la moyenne

C'est probablement dû en partie à l'effet grands groupes (Leroy Somer, Schneider, Hennessy, etc). 2.149 euros mensuels nets, en moyenne, toutes catégories confondues: les salariés des industries charentaises gagnent un peu mieux leur vie que la moyenne nationale (hors Paris): 129 euros de plus. «Logique, pour Véronique Brouillet, directrice générale de l'union patronale 16. Si l'on veut séduire et garder la main-d'œuvre en Charente, il est essentiel de s'en donner les moyens.» Mais il faut pondérer cette tendance en tenant compte du grand écart entre la rémunération moyenne des cadres (3.947 euros nets) et celle des ouvriers non qualifiés (1.600 euros nets) ou même qualifiés (1.799 euros nets). Et garder à l'esprit que dans l'industrie charentaise, neuf

salariés sur dix gagnent moins de 2.500 euros nets par mois et six sur dix, moins de 1.800 euros nets, sachant que cette dernière somme correspond grosso modo au salaire net mensuel moyen d'un Charentais. La moyenne pour les ouvriers du département, tous secteurs confondus, se monte, elle, à seulement 1.600 euros. Malgré cela, l'industrie, surtout la métallurgie, peine toujours à recruter.

Le secteur résiste davantage en Charente

«La grande force de l'industrie en Charente, c'est qu'elle est diversifiée et ne dépend pas d'un seul pan économique. Nous avons un mélange intéressant de grandes sociétés et de toutes petites PME, avec une dimension certaine d'innovation, autour de l'image, la vidéo, l'animation, le son, etc» pense Patrice Le Reun, président de l'UIMM. C'est au moins en partie pour ces raisons que le département limite la casse. La Charente n'a perdu «que» 8,3% de ses effectifs dans l'industrie entre 2007 et 2012. C'est en dessous de la tendance dans l'ex-Poitou-Charentes (-9,8%) et en France (-11,2%).

Mais quelques inquiétudes...

Les craintes ne sont toujours pas dissipées en ce qui concerne la vente à venir de Leroy Somer et de la restructuration de DCNS. L'industrie des minéraux (tuileries, carrières) est aussi en souffrance, en raison notamment des difficultés du Bâtiment, et elle ne peut plus compter sur l'effet LGV.

Les cinq principaux secteurs industriels en Charente



Airbot Systems

Une drone d'aventure

■ A Cognac, Julien Queffelec vient de créer Airbot Systems, son entreprise de conception et construction de drones ■ Un sacré challenge, né d'une passion.



Ismaëli KARROUM
I.karroum@charentelibre.fr

C'est une drone d'aventure, débutée devant un ordinateur. Arrosée à la curiosité, à la passion, à la persévérance, et qui vient de donner naissance à l'entreprise Airbot Systems (1), à Cognac. Cette aventure, c'est celle de Julien Queffelec, ex-conducteur de travaux chez un constructeur de maisons individuelles, geek à temps partiel et curieux de tout, à toute heure. Il a fait de sa passion un métier à haute technicité: concepteur et

constructeur professionnel de drones civils. «Je pense le drone, je fais les plans, je fabrique moi-même une partie des pièces, j'en fais faire d'autres en sous-traitance, mais sur mesure. Puis j'assemble, je construis», décrit-il le plus simplement du monde. Tous ses modèles sont uniques et brevetés. Ses drones volent, certes. Ils explorent aussi, filment, photographient, inspectent. L'aventure est née il y a 7 ou 8 ans, quand ce passionné par tout ce qui vole, mêle technologie et bon sens. «J'étais tombé sur une vidéo sur internet. Un mec faisait des loopings avec un drone bricolé. Ça m'a intéressé. Personne n'en parlait à l'époque, ça n'existait pas.»

Des modèles agréés par la DGAC

Il passe des heures sur les forums, échange, teste. «Ceux qui s'intéressaient à cet univers s'échangeaient des conseils. Il y avait plein d'ingénieurs qui partageaient des plans, des idées.» Sur les forums spécialisés, chacun apporte son écot, sa trouvaille, entre Géotrouvetout 3.0. Il teste son premier modèle, ludique. Confie: «Quand tu vois que l'objet dont tu as réalisé toi-même les plans et les pièces vole, ça fait sacrément plaisir.»

Une batterie, deux batteries. Un appareil photo. Une caméra. Il améliore ses modèles, les uns après les autres, sur son temps libre,

après le boulot. Accélération il y a deux ans, suite à un licenciement économique. Le jeune père de famille, 34 ans aujourd'hui, pousse les gaz et transforme son hobby en volonté de créer une entreprise. Chaque jour, il améliore ses modèles, leur efficacité, leur fiabilité. Il cesse de sous-traiter certaines pièces, investit dans du matériel d'usinage, fabrique lui-même les cartes électroniques, chez lui. Tout en restant dans les clous d'une législation qui se crée et se renforce au gré des découvertes et des usages. Pas question de faire voler ses bébés sans qu'ils ne soient baptisés: «Tous mes modèles sont validés et agréés par la DGAC (Direction générale de l'aviation civile, ndlr).» Lui-même est agréé pour piloter, former.

Aujourd'hui, il commercialise deux modèles, à usage professionnel. L'un à 2.950 euros, l'autre, avec six moteurs, à 5.500 euros. «J'en ai trois autres dans les tuyaux.»

La sécurité, un secteur clé

Attention, pas de confusion. On ne parle pas de drones pour faire mumuse, voler au-dessus du jardin ou amuser son père. L'usage est pro. «La seule limite, c'est la loi. Le drone ne peut pas tout faire, c'est un outil. Mais tout dépend de ce que l'on veut en faire.» Photographies purement esthétiques, films événementiels pour

des angles de vue inédits. Inspection d'ouvrage, devis pour des bâtiments difficilement accessibles, valorisation d'immobilier. Le champ des possibles est vaste. La sécurité, c'est aussi l'un des domaines de prédilection du drone. «Il peut aller là où l'homme ne va pas, voir d'où l'homme ne peut pas voir», dit Julien Queffelec. Ce que voit le drone est envoyé en direct, en vidéo haute qualité, sur l'écran de la radio-commande. Les yeux du drone deviennent ceux de l'homme.

Sapeur-pompier volontaire à Cognac, il fait saliver ses collègues. Pour les reconnaissances d'incendie, les inspections de feu de forêt. En septembre, il a épaulé ses collègues pompiers d'Angoulême pour inspecter un train, en gare, suspecté d'avoir une fuite chimique «Le survol par drone a permis d'avoir un plan précis du train et d'écarter toute fuite», indique le jeune homme qui a aussi fait un sacré effet, devant le préfet, lors des journées des pompiers, à Barbezieux, en septembre.

Pour ne pas avoir qu'une corde à son arc, Airbot propose tous les services associés au drone. Formateur agréé, Julien Queffelec apprend à piloter à ceux qui le souhaitent. «Je délivre un certificat d'aptitude à l'issue de la formation».

(1) <http://www.airbot-systems.com/>

Même capable de livrer CL

Prêt à tout pour montrer l'utilité du drone et ses capacités, Julien Queffelec a même réussi à livrer... CL à domicile. Une expérience innovante, qu'il a filmée et que l'on peut découvrir sur le site charentelibre.fr. «Techniquement, c'est possible», démontre ainsi le jeune entrepreneur. Précédemment, DHL et Amazon avaient mené des expériences similaires en Allemagne, Australie et aux États-Unis. Mais que les porteurs de CL soit rassurés: si la livraison par drone est possible, ce n'est pas du tout à l'ordre du jour.

Une dette réclamée trois ans après le décès de son père

La trésorerie de Cognac lui réclame pour la première fois le dernier loyer de son père décédé en juillet 2012. Un procédé «inadmissible».

Maurice BONTINCK
m.bontinck@choarentelibre.fr

Je suis en colère, c'est une situation inadmissible. Je me suis occupée de toute la succession de mon père, et on me rappelle trois ans après parce qu'on a une dette à payer.»

En juillet 2012, le père de Stéphanie (1) décède six mois après avoir appris qu'il était atteint d'un cancer à 64 ans. Se sachant condamné, il quitte son domicile pour rejoindre la résidence Alain-de-Raimond. Après sa disparition, sa fille s'occupe de ses papiers, et notamment de ses loyers. Mais pour une raison inconnue, le dernier loyer n'a pas été réclamé à la famille... avant décembre 2015. La succession est, elle, close en avril 2013.

Pour Stéphanie, ce n'est pas une question d'argent: avec son frère et sa sœur, elle n'a pas de souci pour régler ces 550 euros. Ce qu'elle regrette, c'est cette manière de raviver les plaies en décembre dernier, alors qu'elle n'est responsable en rien de cet oubli. «Mon père était très méticuleux; rien que voir le mot "dette" à côté de son nom, ça me fait très mal. On a tout fait dans les règles.»

Quelques jours avant Noël, elle reçoit pourtant un courrier de la trésorerie municipale, lui annonçant qu'elle va recevoir une lettre recommandée, expliquant qu'un loyer en date du 26 juillet 2012 n'a pas été honoré. «Mais ils ne pouvaient pas nous le dire avant? On n'a pas quitté le département,



Personne n'a prévenu la famille du défunt qu'il y avait encore un loyer à payer au foyer Alain-de-Raimond de Cognac.

Photo archive CL

on n'a pas changé d'adresse», explique Stéphanie.

La responsable du dossier à la trésorerie municipale lui répond alors qu'«il y a bien eu des relances en avril et mai 2013 toujours transmises au foyer qui ne les a pas retournées ni à vous, ni à votre notaire». Et depuis deux ans, rien. Jusqu'à cette lettre.

D'autres dossiers oubliés

Il semble en fait que ce genre de dossier n'ait pas été traité par la trésorerie municipale, jusqu'en mars dernier et l'arrivée d'une personne spécialement chargée de ce type de recouvrement de dettes. Ce que confirme cette dernière dans un échange de cour-

riel avec Stéphanie. «Ayant pris le poste sur Cognac en mars (2015), je ne m'occupe que de ce genre de chose, et je ne relance donc les personnes que maintenant», écrit-elle le 22 décembre. «Elle ne s'occupa que des dossiers des personnes décédées il y a deux, trois ans ou plus. Je suis loin d'être la seule dans ce cas, elle me l'a dit clairement», précise Stéphanie, qui ne lui en veut pas personnellement mais qui trouve le procédé cavalier. «Si chacun avait fait son boulot correctement, on n'en serait pas là, à faire passer les familles pour de mauvais payeurs, et surtout à réveiller de telles douleurs.»

(1) Le prénom a été changé.

Le contrat de travail qui fâche

Il est vraisemblable que le contrat de travail «agile» réclamé par le patronat qui permettrait, dès l'embauche, de fixer les modalités de licenciement, ne verra pas le jour

Les leaders syndicaux ont prévenu hier Manuel Valls qu'il était pour eux «hors de question de toucher au contrat de travail», après la nouvelle offensive du patronat en faveur d'une nouvelle exonération de cotisations et d'un «contrat de travail agile».

Le Premier ministre recevait lundi à Matignon les dirigeants syndicaux (CGT, FO, CFDT, CFE-CGC, CFTC) et patronaux (Medef, CGPME, UPA) sur le plan d'urgence pour l'emploi, annoncé le 31 décembre par François Hollande et qui sera détaillé le 18 janvier à semaine prochaine.

500.000 formations supplémentaires pour les chômeurs, nouvelle prime à l'embauche pour les PME, mesures en faveur de l'apprentissage: le chef de l'Etat a décrété, lors de ses vœux télévisés du 31 décem-

”

J'en ai assez des vieilles recettes du patronat !

bre, «l'état d'urgence économique et social» face au chômage (3,57 millions de chômeurs à fin novembre).

Face au Premier ministre, les responsables syndicaux ont dénoncé le «lobbying» du patronat. «J'en ai assez des vieilles recettes



Les syndicats de salariés ont déclaré avoir reçu du gouvernement des assurances sur le recyclage des aides aux entreprises. Le sujet devrait être abordé aujourd'hui par le président de la République.

Photo AFP

du patronat!», a lancé Laurent Berger. «Il est hors de question de toucher au contrat de travail. C'est une ligne jaune, il est hors de question de faire peser sur les salariés la responsabilité du chômage», a-t-il ajouté à l'issue de son entretien.

Le leader cédétiste demande à ce que d'éventuelles aides à l'embauche «se fassent dans le cadre du pacte de responsabilité, qui doit être revu dans son contenu». «Les 41 milliards d'euros d'aides aux en-

treprises pour l'investissement, pour l'embauche de jeunes, pour l'alternance, pour la formation des salariés, qu'en ont-ils fait?», s'interroge-t-il.

Dimanche, plusieurs organisations patronales, dont le Medef, ont réclamé une exonération totale de cotisations sociales patronales durant deux ans pour toute nouvelle embauche dans les petites entreprises. Les signataires plaident aussi pour «un contrat de travail

agile» avec «plafonnement des indemnités prud'homales» et «prévoyant des motifs de rupture liés à la situation de l'entreprise ou la réalisation d'un projet».

«Ça n'est pas en facilitant le licenciement qu'on va créer de l'emploi», a réagi Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT.

Pour Jean-Claude Mailly, de FO, le contrat de travail «agile» demandé «n'est qu'un contrat de travail fragile». Mais selon lui, le nouveau contrat ne sera pas «retenu». Le gouvernement a affirmé régulièrement que la future réforme du Code du travail, qui sera présentée au printemps, ne toucherait pas au contrat de travail.

Il a en revanche confirmé qu'il comptait bien instaurer un plafond pour les indemnités de licenciement abusif prononcées aux Prud'hommes, qui serait le même pour tous les salariés.

«Cela permettrait de sécuriser la rupture», s'est réjoui François Asselineau, le président de la CGPME. Mais ce plafonnement fait l'unanimité des syndicats, contre lui.

«C'est une erreur», a critiqué M. Mailly, qui met en garde contre un «transfert» des plaintes pour harcèlement et discrimination qui ne sont, elles, pas plafonnées.

Un séminaire réunissant gouvernement, syndicats, patronat, Pôle emploi et les présidents de régions aura lieu fin janvier-début février pour aborder les détails de la mesure, alors que certains jugent l'objectif peu réaliste.